

MEMOIRE PRESENTE AU BAPE

Projet d'aménagement hydraulique des chûtes à Thompson sur la rivière Franquelin

Bonjour, mon nom est Laurent Dumas et c'est à titre individuel que je présente ce mémoire, en tant que citoyen et père de famille, concerné et intéressé par l'avenir de la planète. Je réside dans la région de Baie-Comeau de façon irrégulière depuis une vingtaine d'années.

Géologue, diplômé en génie géologique, je détiens également un diplôme d'ingénieur civil de l'Université Laval. J'oeuvre depuis quelque vingt-cinq ans en génie civil, environnement et sciences du sol. J'ai aussi une certaine expérience en foresterie étalée sur plus de 35 ans; j'exploite ma propre entreprise forestière depuis 6 ans. Je m'intéresse depuis toujours aux sciences naturelles ce qui m'a permis de développer certaines connaissances concernant la faune et la flore.

Mes activités et déplacements sur trois continents m'ont également permis de visiter de nombreux chantiers, ouvrages et désastres environnementaux.

Je ne suis pas résident de Franquelin et je ne possède aucune propriété ni entreprise dans cette municipalité ni sur le territoire du bassin hydrographique de la rivière Franquelin.

Il est possible que je connaisse quelques personnes intéressées, d'une façon ou d'une autre, dans ce projet ou contre lui, mais elles ne m'ont aucunement influencé. C'est donc à titre purement personnel et en toute indépendance que j'interviens aujourd'hui.

Avertissement

Il est possible que dans le cours du texte, nous formulions des commentaires sévères ou que nous soulevions certaines questions concernant le fonctionnement actuel du BAPE. Que les commissaires n'y voient surtout absolument rien de personnel. Nous sommes certains qu'ils font leur travail de leur mieux et ils ont les compétences à cet égard. Si le BAPE est devenu ce qu'il est, c'est uniquement par la volonté du gouvernement de Québec qui n'a jamais voulu lui donner les moyens et les pouvoirs que son rôle mériterait.

Préambule

Dans un monde idéal, nous souhaiterions traiter le sujet le plus brièvement possible et nous tenant strictement au sujet principal, soit l'évaluation des impacts environnementaux du projet. Par la suite, nous concluons logiquement pour ou contre le projet, quitte à proposer certaines modifications.

Par ailleurs, certaines considérations qui seront mentionnées nous incitent à élargir un petit peu le débat. Le gros bon sens nous commande cependant de limiter, autant que possible, nos débordements en ce sens. Ce serait stupide, en effet, de discourir trop longuement sur des questions qui échappent complètement aux pouvoirs malheureusement trop limités du BAPE.

Nous avons assisté à l'audience publique du 27 mai 2008. Nous y remarquâmes une triste réalité, malheureusement le lot de la majorité des audiences du BAPE: une infime partie des présentations y entendues traitaient de questions véritablement environnementales, guère plus de 10 %. Au contraire, on y parla beaucoup d'économie, de politique, de création d'emplois, de tourisme, de prospérité, de rentabilité, de magouilles, de chalets; mais d'environnement... guère. Devant la variété des propos entendus et des arguments avancés, il nous serait bien difficile de ne pas réagir au moins partiellement.

Souhaitant faciliter la lecture de notre mémoire, nous disperserons à travers le texte, des sous-titres soulignés qui permettent au lecteur de connaître le sujet des paragraphes suivants et d'en saisir la relation avec le thème principal.

Ceci permettra, nous l'espérons, de compenser en partie un éventuel désordre dans la séquence des sujets ainsi présentés. Nous remercions le lecteur de sa compréhension à cet égard. Il faut comprendre que notre participation est entièrement bénévole et qu'il nous est impossible de consacrer plusieurs jours à la rédaction, à la correction et au remodelage du texte.

Le BAPE et la démocratie

Les audiences publiques et le dépôt de mémoire constituent presque la seule possibilité qui s'offre à l'homme de la rue de faire entendre son point de vue sur les projets nuisibles pour l'environnement. Mais s'agit-il d'un exercice véritablement démocratique ?

Non. D'ailleurs le Québec n'est pas une vraie démocratie. Dans une vraie démocratie, les citoyens auraient le dernier mot et prendraient la décision finale suite à un référendum rejoignant toute la population.

Le BAPE est bien loin de tout ça. Le seul aspect démocratique du BAPE, c'est qu'on nous fournisse une tribune où exprimer notre avis, en espérant que celui-ci se reflète dans le rapport des commissaires. De plus, le conseil des ministres a toujours le choix de ne pas suivre les recommandations du rapport des commissaires du BAPE.

En fin de compte, la décision revient donc toujours entre les mains d'une bande de parlementaires dont la plupart sont essentiellement ignorants et incompétents dans le domaine des sciences environnementales.

Le BAPE et l'environnement

Malgré le sérieux des études d'impact environnemental, nous déplorons que l'essentiel des discussions porte souvent sur des questions d'ordre économique, social et politique, qui n'ont rien à voir avec la nature. Un écosystème naturel est un milieu extrêmement riche et complexe. Les nombreuses espèces vivantes présentes entretiennent entre elles des relations encore souvent méconnues.

Malheureusement, trop souvent, on a le sentiment que, malgré les meilleures intentions du monde, les recommandations finales se borneront à proposer quelques mesures d'atténuation pour limiter les impacts négatifs sur le saumon atlantique et rendre le projet plus acceptable pour la communauté. Mais on ne s'inquiétera pas de son impact négatif sur les parulines ou sur les insectes, sur les reptiles et les batraciens. Les impacts véritablement environnementaux et la perte de biodiversité sont souvent complètement occultés.

Les grilles d'analyse d'impact traditionnelles, souvent, se limitent essentiellement à analyser l'acceptabilité du projet pour la communauté locale. Est-ce que les activités récréatives traditionnelles, la chasse et la pêche seront toujours possibles ? Est-ce qu'on devra déménager ou démolir plusieurs chalets. Est-ce que les riverains seront incommodés par des variations intempestives du niveau de l'eau du réservoir ? Est-ce que l'on devra déplacer le tracé d'un sentier de motoneige ? Est-ce que les populations de saumons et de truites se maintiendront à un bon niveau ?

En revanche, on ne questionne presque jamais l'extermination possible de telle chauve souris, d'une espèce de crapaud ou d'une plante réputée rare.

Contexte historique et géo-politique

A bien des égards, le Québec est toujours administré selon un modèle colonialiste. Cela tient essentiellement à des raisons historiques et géopolitiques. C'est particulièrement évident lorsqu'on regarde nos politiques et traditions touchant l'aménagement du territoire et l'exploitation des richesses naturelles.

Aménagement du territoire et ressources naturelles

En théorie, le Québec a un territoire très vaste. Au moins 80 % de ce territoire est constitué de terres publiques qui, en principe, appartiennent à l'ensemble des citoyens.

Dans les faits, le simple citoyen a très peu de pouvoir et de moyens d'accès sur ces territoires. Nos grands espaces ont toujours été plutôt un terrain de jeu réservé et un réservoir de richesse naturelles pour des corporations multinationales appartenant à des milliardaires étrangers.

Cette situation très "coloniale", que ça plaise ou non, sévit toujours aujourd'hui. C'est particulièrement évident dans les régions "éloignées" dites aussi "régions ressources". A telle enseigne, la Côte Nord.

L'apathie du citoyen typique est grande devant cette situation. Nous vivons dans ce système depuis plusieurs générations. Par suite de notre isolement géographique et culturel, la plupart des gens ne connaissent pas d'autre modèle que celui où ils ont grandi, celui qui les entoure. Cet isolement est doublement évident dans un petit village comme Franquelin qui a vécu longtemps isolé de tout, sans voie de communication terrestre. Un village isolé dans un Québec isolé.

Le Québec n'a aucune politique cohérente, visionnaire, démocratique et intelligente d'aménagement de son territoire. On a seulement jamais songé à construire des routes pour encourager le développement des territoires vierges. Il est absolument absurde que la Basse Côte-Nord ne soit même pas accessible par un chemin de terre, à l'heure même où on gaspille des milliards pour bâtir une autoroute inutile dans le Parc des Laurentides.

Depuis 60 ans, le développement territorial du Québec se fait uniquement à la pièce, à la remorque des "grands projets". On ouvrira une route parce qu'on bâtit un barrage, parce qu'on exploite une mine, parce qu'une grande

compagnie forestière s'apprête à raser la forêt. Cela même conduit souvent à des absurdités. Ainsi donc, nous savons aujourd'hui que les régions inondées par les projets hydro-électriques du nord-ouest québécois sont extrêmement riches en indices d'or et autres métaux. Si ces régions avaient été rendues accessibles avant, on aurait probablement découvert des gisements miniers exploitables sur les territoires qui sont maintenant inondés. C'est un exemple flagrant du manque de vision et de planification de nos décideurs en matière d'aménagement du territoire.

Cette attitude colonialiste de nos pouvoirs publics est évidente, aussi, lorsqu'on constate la difficulté quasi-insurmontable, pour un simple citoyen ou une petite entreprise, d'avoir accès au territoire ou à ses ressources pour concrétiser un projet original, rentable et créateur d'emplois. Il est pratiquement impossible de faire quoi que ce soit. C'est encore plus vrai depuis que le gouvernement a confié des pouvoirs étendus aux MRC. Ces dernières sont devenues de véritables petits royaumes et leurs gestionnaires, qui ne sont même pas désignés de façon démocratique se montrent encore plus intraitables, si c'était possible, que les fonctionnaires du gouvernement de Québec.

Par contre, si une compagnie arrive avec un gros projet, un investissement dans les 8 chiffres ou davantage, on déroule le tapis rouge et on lèche les bottes.

Les grands projets sont bien plus payants politiquement. Nos décideurs sont toujours friands de déclarations ronflantes où ils peuvent nous étaler des millions, création de centaines d'emplois, etc., sans oublier que de tels projets leur valent souvent de petits "cadeaux" dans la poche d'en arrière.

Pour illustrer notre propos, la Côte-Nord nous fournit justement deux exemples récents.

Il y a quelques années, le gouvernement de Québec négocia en secret l'attribution d'une vaste concession de ressources forestières (CAF), située dans la dernière forêt boréale entièrement vierge de la province, à une corporation familiale privée et fermée, la compagnie Kruger. Le tout s'est fait avec une absence de transparence et d'information au public. Nous avons été mis devant le fait accompli. Plus colonisé que ça tu meurs.

Récemment, Madame Claudie Canuel, une brave fermière de Châte-aux-Outardes, souhaitait agrandir ses champs de culture de canneberge. L'exploitation était déjà en cours depuis plusieurs années et madame Claudie avait investi près d'un million de dollars de ses fonds personnels. Afin de pouvoir augmenter sa production, elle demandait à la MRC de Manicouagan de bien vouloir lui vendre un lot intramunicipal de 40 hectares, voisin du terrain qui était déjà productif. Cela ne présentait aucune difficulté particulière puisqu'il s'agissait d'un lot déjà arpenté et intégré au cadastre depuis des décennies. Malgré la logique de la demande et la viabilité évidente du projet présenté, la MRC refusa et Madame Claudie dut se battre bec et ongles pour essayer d'obtenir gain de cause. Aux dernières nouvelles elle espérait un heureux dénouement de l'affaire, mais on ne lui a pas facilité les choses.

Contexte sociologique de Franquelin

Nous pouvons étendre un peu le modèle colonialiste à la situation qui prévaut à Franquelin.

Les quelque 350 habitants du village se partagent entre deux secteurs.

A l'ouest, un certain nombre d'entre eux sont établis à la Pointe Mistassini et au bord de la mer, surtout du côté de Baie-Comeau. Ce peuplement récent comprend une population assez variée quant à ses origines socio-économiques.

A l'embouchure de la rivière Franquelin, se trouve le village proprement dit, le "vieux village". Le village de Franquelin constitue presque un cas idéal et un exemple parfait du système colonialiste dans lequel nous vivons. Ses habitants actuels sont probablement en bonne partie des descendants des premières familles et forment donc une société plus homogène que les habitants de l'autre secteur.

Ce village a été créé de toute pièce, vers 1920, par la compagnie Ontario Paper qui désirait exploiter les riches forêts de résineux accessibles au nord du village. A l'origine la compagnie était même propriétaire de plusieurs maisons. Les premiers habitants du village étaient surtout des Canadiens et des Acadiens, une poignée d'Irlandais et peut-être quelques Anglais. La

compagnie était la raison d'être du village. Presque tous les hommes du village travaillaient directement pour la compagnie. Tous ces braves gens vécurent dans une prospérité relative et en bon entendement pendant quelques décennies, jusqu'à la fermeture des derniers chantiers forestiers, suite à l'épuisement de la ressource.

La compagnie a marqué l'imaginaire des gens de la région. En 1936, elle bâtit aussi un autre village et une usine à papier à Baie-Comeau. Les vieux de Baie-Comeau ont encore parfois de l'eau dans les yeux lorsqu'ils parlent de "la compagnie" et du colonel McCormick, riche Américain de Chicago et principal actionnaire de la compagnie. Pour eux, la compagnie, c'était comme le Bon Dieu, elle leur assurait un toit, du pain, des sous, une certaine qualité de vie et... le paradis à la fin de leurs jours!

Le village ayant été longtemps très isolé, on peut donc comprendre que sur ces gens, l'impression du modèle colonialiste fut particulièrement grande puisqu'ils ont grandi dedans et ne voyaient rien d'autre autour d'eux.

Perspectives économiques pour Franquelin

Une soixantaine de résidents de Franquelin, soit environ un sixième de la population, se sont déclarés de chauds partisans du projet des Chûtes Thompson.

Oui, ces braves gens se sentent si démunis, si impuissants à faire quoi que ce soit pour relever leur village et donner de l'espoir aux générations montantes. Ils espèrent désespérément un autre "grand projet", une autre "compagnie" qui vienne prendre en charge leurs destinées. Ils s'imaginent que le premier barrage sera suivi de beaucoup d'autres et que la manne va leur tomber du ciel.

Ils attendent l'arrivée d'une entreprise salvatrice qui ramène la prospérité comme à l'époque où tout le village vivait confortablement des fruits d'une seule industrie.

S'ils se sentent tellement démunis et impuissants à prendre charge eux-mêmes des destinées du village, c'est justement parce que les pouvoirs publics n'ont jamais rien fait pour leur faciliter l'accès aux terres et aux ressources du pays qui leur permettraient de créer eux-mêmes de petites entreprises prospères.

Mentionnons au passage que le modèle de développement colonialiste est justement responsable, pour une très grande part, des revers que connaît actuellement l'industrie du bois de sciage sur la Côte-Nord. On a beaucoup trop soutenu, par ici, l'établissement de grosses scieries spécialisées qui fabriquent toujours le même produit de la même façon, à partir d'un nombre restreint d'essences ligneuses. De petites entreprises exploitées par la population locale avec des équipements plus polyvalents pourraient adapter plus facilement leur production aux caprices du marché.

Etudes techniques du projet

Nous avons pu consulter et lire en partie les documents qui étaient disponibles à la bibliothèque de Baie-Comeau. Il aurait fallu au moins une semaine pour les lire et les comprendre de façon exhaustive, mais nous avons quand même pu en saisir les grandes lignes.

Quant à la conception du projet, les promoteurs semblent avoir fait leurs devoirs de façon assez sérieuse et professionnelle. Nous avons quand même constaté deux ou trois faiblesses.

Mesures hydrométriques

Il existe des données hydrométriques sur la rivière Godbout et il en existe certainement aussi pour les rivières Manicouagan et Outardes. Néanmoins, on a négligé les données de la rivière Godbout sous prétexte que le couvert végétal et la topographie de son bassin hydrographique sont assez différents de ceux de la rivière Franquelin. On a préféré s'en remettre aux données hydrométriques mesurées à 400 kilomètres plus à l'est, dans le secteur de Rivière-au-Tonnerre et de Rivière St-Jean.

Pourtant, il aurait été possible de mesurer les données hydrométriques directement sur la rivière Franquelin, sur une période de 12 mois. On aurait pu ensuite comparer les données recueillies à celles de la rivière Godbout et faire les ajustements nécessaires pour extrapoler toutes les données historiques de la rivière Godbout au cas de la rivière Franquelin.

Exploitation forestière

Il semble que l'exploitation forestière industrielle soit essentiellement inexistante, actuellement, sur le territoire du bassin de la rivière Franquelin. Cependant, il n'est pas absolument exclus que la coupe de bois y reprenne un jour. Or de nos jours, le transport du bois ne se fait plus par flottage ou sur des traîneaux, on utilise plutôt de la machinerie de débardage et des fardiers. Les abatteuses et les véhicules de débardage créent des sentiers aux ornières souvent assez profondes. Ces sentiers rejoignent les chemins de transport qui permettent le camionnage du bois, lesquels chemins de transport sont naturellement longés, de part et d'autre, par deux fossés. La combinaison des sentiers de débardage et des chemins de transport vont donc constituer, sur le territoire de coupe, un véritable petit réseau de drainage d'un patron très serré. Bien que la loi des forêts prévoie des lisières de protection aux abords des cours d'eau, ces lisières sont généralement insuffisantes et qui plus est, ces dispositions de la loi ne sont pas respectées de façon scrupuleuse par de nombreux exploitants forestiers.

Par conséquent, un territoire livré à l'exploitation forestière industrielle moderne devient exposé, dans les années qui suivent, à une érosion accélérée. Les crues des cours d'eau y sont plus fréquentes et plus intenses. L'eau drainée à haute vitesse se trouve plus lourdement chargée de sédiments fins.

S'il arrivait donc que l'exploitation forestière à grande échelle reprenne un jour, en amont des chûtes à Thompson, cela pourrait créer deux ordres de problèmes, soit premièrement la gestion de crues plus intenses et plus fréquentes que prévu, deuxièmement des ennuis reliés à la présence de sédiments dans l'eau et au fond du réservoir.

Problèmes liés aux sédiments

Selon le dessin du projet présenté, le barrage relèverait de 3 m le niveau de l'eau. Il est donc évident que le réservoir du barrage sera très peu profond. De plus, nous savons que la prise d'eau de la conduite d'amenée se fera en un point situé en amont du barrage. Cette disposition favorisera la formation d'une vaste zone d'eau calme derrière le barrage. Il n'est pas douteux que cette situation favorise à moyen terme le rehaussement du fond du réservoir par accumulation de sédiments fins. Eventuellement, ceux-ci pourraient approcher de la cote de la prise d'eau de la conduite d'amenée.

D'autre part, la reprise des activités forestières sur le territoire pourrait faire en sorte que le barrage reçoive, plus souvent que prévu, des débits importants d'eau chargée de sédiments fins en suspension.

Les sédiments en suspension dans l'eau sont susceptibles d'endommager, à la longue, les turbines et les parois des conduites. Bien sûr une situation exceptionnelle peut toujours être gérée par les ouvrages d'évacuation de crues, mais si cette situation devenait trop fréquente, elle pourrait affecter la rentabilité du projet.

Etude d'impact environnemental

Nous avons apprécié la qualité de l'étude d'impact environnemental. S'il est remarquable, d'une part, qu'on ait fait la liste des espèces végétales et animales présentes dans la région, nous déplorons par ailleurs que ces recensements n'aient pas été effectués de façon approfondie sur le site même du projet et particulièrement dans la zone qui sera inondée par la mise en eau du barrage et ses environs immédiats.

L'hydroélectricité est-elle une énergie verte ?

On a beaucoup essayé, ces dernières années, de faire croire au bon peuple du Québec que l'hydroélectricité était une énergie verte, renouvelable, une bonne avenue de développement durable, etc.. Si l'hydro-électricité possède certains avantages certains, nous croyons utile de rappeler qu'elle cause par ailleurs un tort considérable à l'environnement et ce, à plusieurs niveaux.

Contribution à l'effet de serre

La mise en eau d'un barrage produit des gaz à effet de serre immédiatement et cette production se poursuivra, à un taux variable, pendant plusieurs décennies par la suite. Toute la matière organique présente sur le terrain va commencer à se décomposer lentement sous l'eau, en dégageant notamment du CO₂ et du méthane. Pour limiter ce phénomène, on propose de plus en plus la récolte du bois sur pied, mais dans les meilleurs cas, dans les projets que nous avons visités, on récoltait au mieux un tiers des arbres, le reste n'étant pas exploitable de façon économique. De plus, les nombreux déchets de coupe, houppes, branches, souches et racines demeuraient sur le parterre de coupe. En fin de compte, la récolte de bois ne réduisait que faiblement la production de gaz à effet de serre.

Une forêt vivante et vigoureuse est un réservoir de carbone. Elle a la capacité de fixer une certaine quantité de carbone par accroissement de la végétation et par accumulation de matière organique dans la couche de sol arable. De plus, elle a la capacité de filtrer et fixer un certain nombre de polluants atmosphériques. Une fois la forêt engloutie sous les eaux, ce réservoir de carbone se videra et n'aura plus la possibilité de se remplir. En outre, les polluants atmosphériques qui y étaient fixés seront lentement libérés dans l'eau. L'un de ces polluants les mieux connus est bien sûr le mercure.

Les forêts sont les poumons de la terre. Chaque hectare de forêt perdu est donc une perte dommageable à l'environnement global de la planète.

Pollution par le mercure

Au Québec, chaque réservoir de barrage qui inonde un territoire précédemment émergé, si petit soit-il, va contribuer à la pollution de l'eau par le mercure. Ce mercure se retrouve éventuellement dans l'eau de rivière, puis dans l'eau de mer. La chair des poissons et des mammifères marins du Golfe St-Laurent est déjà fortement contaminée par le mercure.

Rétention de sédiments et de nutriments

Les barrages forcent la sédimentation dans leur réservoir d'un grand volume de sédiments minéraux et de particules organiques qui, dans des conditions naturelles, auraient éventuellement été transportés jusqu'à la mer. Ce piégeage va donc priver l'écosystème et les fonds marins d'un apport considérable de sédiments et de nutriments. Bien qu'il nous soit impossible de déterminer précisément l'impact négatif de ce phénomène sur la faune et la flore marines, il est certain que cela crée la rupture de l'équilibre qui existait antérieurement avec, assurément, des conséquences négatives pour certains organismes vivants. Le phénomène devient d'autant plus préoccupant, à mesure que de plus en plus de rivières de la Côte-Nord sont harnachées, les impacts négatifs cumulatifs allant toujours s'amplifiant.

Erosion des berges

Hydro-Québec s'ingénie toujours à nier l'évidence, en citant au besoin ses propres études auxquelles nous n'accordons aucune crédibilité. Même lorsqu'elle fait appel à des firmes indépendantes, Hydro-Québec a coutume de commander les conclusions en même temps que l'étude ! Pour tous les experts sérieux, il est évident que les barrages hydro-électriques de la Côte-Nord contribuent de façon significative à l'accélération du phénomène d'érosion des berges observé dans la région, sans en être par ailleurs la cause unique. En régime naturel, les crues des rivières fournissent au Golfe St-Laurent des volumes importants de sédiments fins, sables, silts et argiles. Ces sédiments, repris par les vagues, les marées et les courants marins, vont éventuellement se déposer et s'accumuler quelque part, parfois à proximité de la terre ferme, contribuant notamment à la formation des plages, dunes, flèches de sable, barachois. Subitement privé de cet apport régulier en sédiments le rivage enregistre désormais un bilan sédimentologique négatif qui se traduit par une perte de sable et augmentation de la pente des plages. Les berges deviennent donc moins bien protégées contre les assauts de la mer en furie.

Changements climatiques

Indépendamment de leurs émissions de gaz à effets de serre, les projets hydro-électriques provoquent directement certains changements climatiques

Perceptibles. Depuis plus de 100 ans, nous avons construit, pour différentes raisons, de nombreux ouvrages de retenue. Certains ont créé des réservoirs d'une superficie considérable, depuis les réservoirs Gouin, Cabonga, Pipmuacan et Taureau, en passant par la Manic, le réservoir Smallwood au Labrador, Caniapiscau et la Baie James.

Au total, les superficies ainsi inondées représentent sûrement plus que 1 % de la superficie totale du Québec-Labrador. Les grands volumes d'eau accumulés, par leur inertie thermique et leur surface d'évaporation contribuent à nous donner des hivers plus doux et plus humides, des étés plus frais, plus humides et pluvieux. Ils participent aussi à l'arrivée plus tardive de la chaleur au printemps et du froid à l'automne.

Droits des autochtones

Le peuple autochtone innu a fait valoir des revendications territoriales qui paraissent, dans une certaine mesure, légitimes, sur le territoire visé par le projet. Il nous paraît tout à fait illogique et incohérent de s'engager dans un investissement aussi considérable tant que la question des droits autochtones n'aura pas été réglée de façon permanente. Si le promoteur doit éventuellement partager les revenus avec le peuple innu, cela affectera la rentabilité même du projet.

Rentabilité pour Franquelin

Les partisans du projet paraissent sincèrement croire que l'avenir du village en dépend. Qu'on nous permette d'en douter !

Le projet créerait pour de brèves périodes 40 emplois directs et 20 emplois indirects, mais on mentionne aussi qu'il nécessitera au total l'équivalent de 30 homme(s)-année(s). Ce n'est pas riche. De plus, sachant que 30 des 40 emplois directs demanderont des ouvriers spécialisés, il est assez évident que les entrepreneurs sous-traitants, recrutés à l'extérieur, amèneront avec eux la main d'œuvre spécialisée. Pendant la durée des travaux, ils logeront pour la plupart du côté de Baie-Comeau, Franquelin ne possédant pas apparemment les infrastructures d'hébergement et de restauration pour les accueillir tous, à

moins que l'auberge ne se convertisse en résidence pour travailleurs. Les travaux terminés, ils retourneront tous chez eux. Ils n'auront laissé que des miettes à Franquelin.

La centrale terminée créera un emploi permanent et un emploi à temps partiel. Ce n'est pas riche non plus.

D'autre part, on claironne que les redevances sur les ventes d'électricité permettront à Franquelin de payer ses dettes et de sortir du marasme. On parle de redevances annuelles de 200 000, \$ environ. Si on doit les partager de moitié avec les innus, elles se réduisent à 100 000, \$ par année. Feu M. Pierre Péladeau aurait dit: "C'est des peanuts" ! Cent mille dollars, c'est à peine le salaire annuel d'un ouvrier de l'aluminerie Alcoa.

D'autre part, nous savons qu'il n'y a Presqu'aucun exemple, au Québec, où le développement économique et l'augmentation des revenus d'une municipalité aient effectivement permis d'éponger sa dette et de réduire les taxes. Au contraire, c'est presque toujours l'inverse qui arrive.

Quand les revenus d'une municipalité augmentent, les élus se gonflent d'orgueil et se votent des conditions somptuaires, on attrape la folie des grandeurs, on engage de nouveaux employés, on ébauche des plans grandioses, on doit contracter de nouveaux emprunts. La prospérité entraîne également l'augmentation de la valeur foncière des propriétés qui sert de prétexte officiel pour augmenter les comptes de taxes.

Déresponsabilisation d'Hydro-Québec

En confiant ces projets de mini-centrales à des promoteurs privés, Hydro-Québec se déresponsabilise complètement de la gestion des ouvrages en service. Les emplois permanents créés seraient peut-être plus intéressants, pour Franquelin, si Hydro-Québec avait la charge du projet. Les employés seraient des employés permanents de la Société d'état dont les conditions sont assez généreuses. A priori, un employeur privé n'aura pas l'obligation d'offrir des conditions équivalentes.

Promoteurs et montage financier du projet

Plusieurs intervenants ont souligné le manque de transparence de la municipalité concernant son entente avec le groupe Axor et certaines imprécisions quant au montage financier du projet.

Le groupe Axor n'est pas associé direct, mais a plutôt constitué une compagnie à numéro. Si le projet connaissait des difficultés financières, il est évident que la compagnie à numéro serait mise en faillite et Axor se retirerait du projet sans autre responsabilité.

Dans cette situation, quelle serait la responsabilité financière de la municipalité eu égard aux créanciers du projet. Devrait-elle assumer une part de la dette à long terme ?

On a dit quelque part que la municipalité n'assumerait aucun risque dans ce projet. Néanmoins, il nous apparaît légitime que tous les détails de l'entente entre les promoteurs soient rendus publics, de même que tous les chiffres concernant le montage financier du projet.

Coût total du projet

Le promoteur a estimé les coûts du projet à 25 millions de dollars. A moins que les coûts des matériaux et du transport n'augmentent de façon exorbitante, nous croyons possible de réaliser le projet à un coût inférieur. En bas de 20 millions de dollars, il deviendrait possible d'envisager vendre l'électricité autour de 6 sous le kilowatt-heure et l'objection que nous soulevons dans le paragraphe précédent serait s'en trouverait annulée.

Prix payé par Hydro-Québec

A notre connaissance, la société d'état ne s'est pas engagée de façon ferme à acheter l'électricité de Franquelin, si le projet se réalise, et n'a donné non plus aucune garantie quant au prix qu'elle paierait alors le kilowatt-heure d'électricité produite.

Compte tenu des informations disponibles, si le projet se réalisait au coût estimé de 25 millions, avec une production moyenne annuelle estimée de 33206 MWh d'électricité, cela permettrait un revenu brut annuel moyen probable de l'ordre de 2 millions de dollars par année en supposant que la société d'état paye le kilowatt-heure au prix de 6 sous, soit environ le tarif que la société d'état facture l'électricité aux consommateurs résidentiels. Quand l'on soustrait de ces 2 millions de dollars par année les redevances qui devraient alors être payées à la municipalité de Franquelin et au peuple innu, la rentabilité du projet devient très marginale.

De plus, il n'est pas rare que des projets hydro-électriques en service affichent une production d'électricité inférieure à ce qui avait été annoncé auparavant. Les imprévus, les caprices du climat, les bris mécaniques majeurs toujours possibles, les vices de conception ou d'exécution du projet sont autant de causes qui pourraient affecter la rentabilité du projet.

En contrepartie, il est possible que le projet soit réalisable à un prix inférieur, possiblement même sous les 20 millions de dollars.

Dans tous les cas, il nous semble nécessaire de connaître d'abord les conditions de vente de l'électricité et nous désapprouverions d'emblée ce projet de centrale de Franquelin si le prix payé par Hydro-Québec dépassait les 6 sous le kilowatt-heure car cela aurait un effet inflationniste sur les prix de l'énergie déjà trop élevés et cela dérogerait à la mission fondamentale de la société d'état, soit de fournir aux Québécois de l'électricité aux meilleures conditions possibles.

Valeur intrinsèque des rivières et des chûtes

Les paysages magnifiques, les beautés et les spectacles grandioses de la nature ont une valeur intrinsèque qui ne s'évalue pas monétairement. Leur contemplation muette a sur l'être humain un effet presque magique, surnaturel. Elle élève l'âme, inspire, apaise.

Lorsque nous contemplons la destruction sauvage des rivières de la nature, nous nous posons la question suivante. Quelle sorte de planète voulons-nous léguer à nos enfants ? Une planète où il n'y aura plus de forêts centenaires? Une planète où il n'y aura plus de vallées de rivières naturelles ?

Dans leurs récits, plusieurs voyageurs mentionnaient autrefois que les cataractes des rivières Manicouagan et Outardes, à l'époque des crues, étaient plus impressionnantes que les chutes Niagara. Aujourd'hui, chaque fois que nous traversons, en voiture, les ponts qui enjambent ces rivières, nous devrions avoir honte de voir ce qu'on en a fait.

Lorsque nous discutons par hasard de l'Amérique avec des Européens, le site d'intérêt qui les fascine le plus sur notre continent est justement... les chutes du Niagara. On peut donc imaginer que si les Québécois avaient su prendre conscience de la valeur intrinsèque extraordinaire des rivières de la Côte-Nord et s'ils avaient su en préserver la beauté sauvage, plutôt que de s'acharner à la détruire, elles pourraient aujourd'hui constituer un pôle d'attraction touristique de tout premier plan. D'autant plus que nos vastes territoires naturels sont certainement plus intéressants que les développements déprimants et vulgaires qui entourent les chutes Niagara.

Au rythme infernal où nous poursuivons actuellement le harnachement de nos cours d'eau, des plus grands aux plus petits, il ne restera bientôt plus guère, au Québec, un seul ruisseau coulant plus gros que le poignet et qui soit libre de tout ouvrage hydraulique.

Dans ce contexte, nous nous permettons de suggérer que la rivière Franquelin a peut-être une plus grande valeur si on la préserve à l'état naturel, parce que les rivières vierges et naturelles, sur la Côte-Nord, sont une espèce en voie d'extinction.

Nous reconnaissons cependant que les ouvrages assez restreints requis par le projet rendraient toujours possible, advenant sa réalisation sous la forme actuelle, de le démanteler dans l'avenir pour restaurer le site des chutes à l'état naturel, s'il arrivait que les générations futures fassent ce choix.

Franquelin et l'industrie touristique

Le hinterland de Franquelin présente un potentiel touristique considérable. D'ailleurs, certains partisans du projet ont mentionné que le barrage des chutes à Thompson marquerait l'augmentation des activités récréatives et touristiques à la rivière Franquelin.

C'est possible, cependant nous résidons depuis une vingtaine d'années dans la région et nous n'avons presque jamais du tout entendu parler des chutes à Thompson. Cela donne à penser que la municipalité n'a jamais fait de grands efforts de publicité pour vanter cet atout touristique.

Peut-on croire qu'on va maintenant vouloir sérieusement nous attirer aux Chutes à Thompson lors même qu'elles n'existeront plus ?

Productivité d'une vallée de rivière naturelle

Sur le territoire de la Côte-Nord, les vallées de rivières comptent souvent parmi les terrains les plus riches et les plus productifs. Elles sont relativement protégées des grands vents par la topographie et constituent de ce fait un abri naturel pour la faune et la flore. Elles offrent donc un environnement favorable aux mammifères et oiseaux de toutes sortes, gibiers et animaux à fourrure.

Généralement, c'est là qu'on trouve les sols les plus épais et les plus fertiles, permettant la croissance plus rapide des arbres.

De plus, le terrain y est souvent assez horizontal pour envisager une certaine agriculture. Cette dernière affirmation peut surprendre et il est vrai que la tradition agricole n'est pas très forte sur la Côte-Nord. Cependant et malgré la rigueur du climat, malgré aussi la fertilité intrinsèque plutôt basse des sols, la preuve est faite qu'on peut pratiquer une agriculture productive et rentable sur la Côte-Nord, bien au-delà des bleuets et de la chicoutai. Si on mettait en valeur les sols cultivables de la région, la Côte-Nord deviendrait facilement autosuffisante pour sa consommation de légumes-racines et de crucifères. La culture des céréales déjà possible pourrait bénéficier d'un éventuel réchauffement climatique.

Dans un avenir prévisible, nous devons envisager cette avenue, car l'augmentation galopante des coûts du transport et la pollution qu'il engendre rendent de plus en plus absurde l'importation sur des milliers de kilomètres de denrées alimentaires qui pousseraient facilement à côté de chez nous.

La conservation pour le futur des superficies cultivables reste donc un enjeu environnemental logique.

Il ne s'agit pas seulement d'une lubie de rêveur. L'agriculture apporterait aussi des retombées économiques significatives.

Par exemple, supposons qu'on consacre à la culture de la pomme de terre, dans la vallée de la rivière Franquelin, une superficie d'un kilomètre carré, On pourrait en retirer un revenu annuel net de l'ordre de 200 000, \$ soit environ la même chose que les redevances attendues du projet de barrage. Les investissements requis seraient de l'ordre de 500 000, \$, bien inférieurs au coût du projet mini-centrale des Chutes à Thompson.

Les grands barrages qui inondent des superficies importantes ont l'inconvénient de détruire justement ces terrains productifs qui pourraient autrement supporter d'autres activités économiques.

Les mini-centrales au fil de l'eau ont au moins l'avantage de n'inonder que des superficies assez réduites, nous le reconnaissons d'emblée.

Hydro-Québec et la culture du secret

Pourquoi donc parlons-nous d'Hydro-Québec dans ce mémoire ? Bien qu'il ne soit pas impliqué directement dans ce projet, il en reste le joueur absolument essentiel. Si Hydro-Québec n'était pas éventuellement disposé à acheter l'électricité de Franquelin, personne ne parlerait des Chutes à Thompson.

Petit retour en arrière. Hydro-Québec est notre bébé. Nous l'avons mis au monde. La société d'état nous appartient. Mais le bébé a bien grandi, il a grossi et maintenant, il veut manger les parents ! Il se croit plus gros que nous autres ! Fondée, initialement, pour assurer la fourniture d'électricité à tous les citoyens du Québec, sur l'ensemble du territoire et dans les

meilleures conditions possibles, Hydro-Québec est devenu un véritable petit état dans l'état. N'est-il pas ironique de constater, par exemple, que le salaire du président de la société est triple de celui du premier ministre ?

Assez souvent d'ailleurs, nous sommes sous l'impression qu'Hydro-Québec échappe de plus en plus au contrôle direct du gouvernement. Ce dernier n'a-t-il pas créé la fameuse Régie de l'énergie pour lui abandonner le pouvoir de contrôler les tarifs d'électricité ? On a aussi scindé la société en trois filiales assurant chacune une fonction différente pour permettre ensuite, dès lors que l'une des filiales fût déficitaire, de justifier les fameuses hausses de tarifs !

Autant de petites choses font que le citoyen se sent berné, ne se sent plus respecté par la façon dont la société d'état est gérée.

Apparemment, les administrateurs d'Hydro-Québec se prennent pour des "big shots" présidant aux destinées d'une compagnie privée.

Au niveau politique, on cherche beaucoup à nous faire croire qu'Hydro-Québec est une gigantesque entreprise de pointe, un fleuron de la technologie électrique dont nous devrions collectivement être fiers. Certes, il est vrai qu'Hydro-Québec nous a permis de développer une certaine expertise en production et approvisionnement électriques. Mais on exagère un peu beaucoup son importance, on fait dans le nombrilisme. Sur le marché nord-américain, Hydro-Québec est juste un joueur moyen. Un producteur et vendeur d'électricité parmi tant d'autres. On peut mentionner, pour exemple, que telle ou telle compagnie, qui alimente en électricité une seule ville comme New-York, Chicago ou bien Los Angeles, est d'emblée plus puissante qu'Hydro-Québec sur le plan financier.

Il y a quelques années, lors de la fameuse « crise du verglas » nous avons pu apprendre que les grands spécialistes de notre formidable société d'état n'étaient même pas informés de techniques simples et efficaces pour le déglacage des lignes à haute tension, techniques qui étaient pourtant connues et utilisées chez nos voisins des Etats-Unis, de l'Ontario et du Manitoba.

Et à Hydro-Québec, on a la culture du secret... Certains gestionnaires de la société avaient même leurs entrées à l'Ordre du Temple Solaire!

Vu de l'extérieur, ce qui inquiète véritablement le citoyen, pourtant propriétaire de la société d'état, c'est cette impression désagréable que tout se

trame, se planifie au-dessus de nos têtes, dans le plus grand secret, dans l'intérêt de Dieu sait qui. Pire encore, on voit de plus en plus qu'Hydro-Québec est engagé dans une course folle, une course effrénée, une véritable fuite en avant vers un destin inconnu. Comme un train lancé à grande allure, sans mécanicien, sur une voie ferrée dont personne ne sait où elle va...et qui conduit peut-être contre un mur...ou s'interrompt abruptement au-dessus d'un précipice.

Pour bien comprendre notre propos, qu'on voie un peu, par exemple, la façon dont Hydro-Québec s'est relancé, depuis quelques années, dans un développement hydro-électrique forcené. On construit des barrages, de façon compulsive, tout azimuth. Une rivière après l'autre y passe.

Avec la complicité évidente du gouvernement. Et puis on cherche à nous vendre, à nous faire avaler cette vision du développement qu'on affirme "durable".

On nous charrie à coups de grandes phrases creuses et de déclarations pompeuses dont nos politiques ont le secret. Ne nous disent-ils pas tantôt: "Il existe un consensus social, les Québécois ont fait le choix des grands projets hydro-électriques pour assurer notre développement économique futur" !

Un consensus ?! Un consensus social !!! De quoi parle-t-on au juste ? Jamais, aucune instance démocratique n'a-t-elle consulté les citoyens du Québec sur le sujet. Les seuls gens qui aient manifesté très haut et très fort leur volonté en ce sens, sont les lobbys des syndicats de la construction, des entreprises de construction et des firmes d'ingénieurs. Tous ensemble, ces lobbys représentent environ 200 000 personnes, soit à peine 3 % de la population du Québec. Evidemment, ces lobbys ont leurs entrées auprès des décideurs et dans les partis politiques auxquels ils cotisent souvent très généreusement.

Bref nous dénonçons cette folie dans laquelle Hydro-Québec nous entraîne.

Si nous en parlons ici, c'est parce que cette réalité est très visible sur la Côte-Nord.

Sans en parler publiquement, en catimini, depuis plus de 20 ans, Hydro-Québec avait déjà sur ses planches à dessin de "grands projets" pour les rivières Ste-Marguerite, Toulouste, Magpie, Romaine, Petit-Mécatina.

Les trois premiers sont maintenant des réalités. Le projet de la Romaine s'en vient et nous avouons ignorer où en est exactement celui de Petit-Mécatina mais il est clair que la société d'état a des intentions bien arrêtées de ce côté aussi. Pour l'heure, la rivière Moisie a été épargnée, fort de sa réputation mondiale pour la pêche au saumon, mais Hydro-Québec a quand même voulu détourner deux de ses affluents vers la rivière Ste-Marguerite. Ce fait est d'autant plus troublant, lorsqu'on constate que le barrage de SM-3 avait déjà été pensé et construit pour accueillir le débit additionnel qu'on souhaitait détourner de la Moisie. Les Québécois ont donc payé trop cher ce projet qu'on nous a imposé sous de fausses représentations et qui n'a jamais été vraiment rentable.

Dans quelques années, on attaquera sans doute aussi les rivières Mingan, Pentecôte, aux Rochers, au Tonnerre, St-Jean, Natashquan, etc.. N'oublions pas les nouveaux "développements" qu'on projette aussi dans le nord-ouest du Québec, pour les rivières Rupert, Broadback, Grande-Baleine, etc...

Quand à la rivière Godbout, si elle échappe pour l'instant à tout développement, c'est uniquement parce que c'est "la rivière des Molson"!

Il est plutôt pathétique de constater que les étrangers montrent plus d'orgueil, de volonté et de sensibilité que nous à protéger notre propre patrimoine. Collectivement, nous nous comportons parfois comme une peuplade de colonisés ignorants et frustes, prêts à n'importe quelle bassesse pour ramasser quelques sous.

Dans le dossier du développement éolien, Hydro-Québec et le gouvernement n'ont pas brillé non plus par excès de limpidité. Ils n'ont absolument rien fait pour informer de pauvres citoyens qui se faisaient arnaquer par des entreprises étrangères. Pour un peu, on pourrait croire qu'ils étaient carrément complices.

Le concept des mini-centrales

Et voilà maintenant que, depuis quelques années, les mini-centrales développées par l'entreprise privée font partie du paysage.

Un projet est déjà réalisé à Portneuf et nous apprenons à peine qu'un autre projet est pleinement opérationnel à Petites Bergeronnes. Cette dernière nouvelle est une vraie surprise. Résidant sur la Haute-Côte-Nord et contribuable de la municipalité de Bergeronnes, nous n'avions pourtant jamais entendu parler du projet de Petites Bergeronnes.

Après Franquelin, est-ce qu'on voudra bientôt harnacher toutes les petites rivières de la Côte-Nord ?

En fait, cette approche des mini-centrales confiées au secteur privé est un nouveau truc imaginé par le gouvernement provincial et la société d'état pour pouvoir faire toujours plus de barrages, dans la plus grande discrétion, sans créer trop d'émotion dans le grand public.

Les entreprises privées n'ont même pas le devoir moral de rendre des comptes aux citoyens, même si, dans le cas d'Hydro-Québec, ce devoir moral reste bien théorique, nous en convenons.

Mini-impacts ou méga-impacts ?

Et puis, le concept des mini-centrales, c'est un excellent moyen d'échapper pratiquement à toute censure par la population et les médias. En éparpillant un tas de petits projets, un peu partout sur le territoire du Québec, on divise les impacts, on divise l'information, on minimise l'intérêt pour les médias, on réduit presque à néant la possibilité, pour le citoyen ordinaire, de suivre l'évolution des choses et de faire valoir son opinion sur chacun de ces petits projets. L'information est distillée au compte-gouttes, essentiellement dans les médias régionaux. Ces projets auront bien peu d'échos dans les grands centres. Réalisés dans des régions ouvrières souvent lourdement touchées par le chômage, ils sont souvent vus d'un assez bon œil par les communautés locales. L'approche est forcément gagnante pour le lobby pro-barrages. En effet, dans les grands centres, on retrouve une plus forte concentration de gens scolarisés, des scientifiques, des naturalistes, des artistes, des gens qui sont souvent plus sensibles aux questions environnementales et soucieux de conservation de la nature.

Ces dernières années, il s'est peut-être réalisé plusieurs dizaines de ces mini-centrales. Tantôt, on en aura construit plus de cent !

Chaque mini-centrale, considérée isolément, a des impacts assez limités qui peuvent la faire paraître acceptable, mais si on regarde l'ensemble de ces mini-projets, on a l'équivalent d'un méga-projet avec des impacts importants.

Nous questionnons clairement l'approche actuelle des mini-centrales confiées au secteur privé. Il apparaît évident qu'on a créé cette astuce pour nous imposer, par la porte d'en arrière, toujours plus d'hydro-électricité en minimisant la contestation.

La politique énergétique du Québec

Nous questionnons sévèrement la politique énergétique du Québec. Bien entendu, encore une fois, on cherche à nous faire croire qu'il existe un large consensus sur le sujet, au sein de la société québécoise, et que la chose va dans notre meilleur intérêt, mais nous ne sommes pas si bêtes.

Produire toujours plus d'électricité... pour qui ?? Le mandat premier d'Hydro-Québec est d'assurer l'approvisionnement électrique des citoyens et entreprises du Québec, au plus bas coût possible. En principe, les centrales existantes permettent d'atteindre cet objectif, la plupart du temps.

Dans ces conditions, quel intérêt avons-nous donc à produire toujours plus d'électricité ? Assurer notre développement actuel et futur répondra-t-on peut-être. Quel développement ? La population du Québec augmente très lentement, depuis longtemps. En fait, la production électrique des "nouvelles centrales" sert essentiellement à trois choses:

Premièrement, accommoder l'augmentation de consommation domestique d'électricité ce qui est légitime. Avec l'explosion du prix des hydrocarbures, il n'est pas douteux que beaucoup de gens veulent convertir leurs habitations au chauffage électrique.

Deuxièmement, répondre à la demande d'électricité très importante des nouvelles alumineries qui se sont établies au Québec ces dernières années.

Dans ce cas, nous en avons assez fait. Bien que les procédés de production aient été améliorés, les alumineries sont toujours des industries polluantes. De plus, l'industrie de l'aluminium contribue encore pour une part importante à la production de déchets non recyclés, en particulier dans le domaine des emballages alimentaires. On doit absolument imposer le recyclage obligatoire de tous les emballages d'aluminium car le recyclage de ce métal est bien moins énergivore que sa production à partir de bauxite et d'alumine. On a beaucoup vanté les emplois créés par les alumineries, mais ces emplois sont souvent très largement subventionnés, de façon directe ou indirecte. De plus le nombre d'emplois est relativement insignifiant par rapport aux investissements nécessaires. Les mêmes sommes engagées dans une autre industrie permettraient facilement de créer 10 fois plus d'emplois.

Troisièmement, Hydro-Québec souhaite vendre ses surplus à nos voisins de l'Ontario, des Maritimes et des Etats-Unis. Là encore, nous croyons que nous en avons assez fait. Vendre notre énergie soi-disant "verte" aux Américains revient à les encourager dans leur mode de vie énergivore. Les Américains sont les plus grands consommateurs d'énergie de la planète et nous devons cesser de les soutenir dans cette voie. En plein été, lorsqu'il fait 35 degrés à New-York, est-il logique que des milliers de gens travaillent en vestons et cravates dans des tours à bureaux climatisées ? Tous ces gens devraient être en vacances, à la plage ou à la campagne ! En continuant à alimenter l'appétit énergivore de nos voisins du sud, nous contribuerions à les déresponsabiliser de leur obligation morale d'adopter un mode de vie plus respectueux de la nature.

D'où vient cette volonté forcenée de vouloir produire toujours plus d'électricité dont nous n'avons pas besoin ? A la réflexion, c'est peut-être le gouvernement de Québec lui-même qui fait pression en ce sens sur la société d'état. Depuis quelques années, nous voyons bien que nos élus provinciaux voient de plus en plus Hydro-Québec comme une gigantesque machine à argent dont les surplus peuvent servir à éponger les déficits du gouvernement.

Pour toutes ces raisons, nous désapprouvons globalement la politique énergétique actuelle du Québec et nous croyons que les décisions en ce sens reviennent à la population du Québec par le truchement d'une consultation réellement démocratique.

Hydro-Québec, une société "verte"

Chaque fois qu'un représentant ou une publication d'Hydro-Québec nous parle d'environnement, nous avons toutes raisons de nous méfier.

Lors de nos visites des chantiers de SM-3 et de Toulousteuc, le guide affirmait en souriant que ces projets ne causeraient aucune pollution par le mercure. Evidemment, il n'y connaissait absolument rien, mais il répétait benoîtement ce qu'on l'avait instruit de dire. En proportion, il est vrai que ces projets produisent probablement relativement moins de mercure que les réservoirs de la Baie James, pour des raisons liées à la superficie beaucoup moindre des territoires inondés, mais il y a loin de là à affirmer qu'ils n'émettent pas du tout de mercure !

Les petites publications qu'Hydro-Québec envoie régulièrement contiennent souvent des affirmations exagérées ou des conseils douteux touchant l'économie d'énergie. Ainsi, Hydro-Québec continue de nous vanter les avantages des ampoules fluo-compactes au moyen d'un calcul biaisé et ce, bien qu'il soit facile de démontrer rigoureusement le contraire ! Il serait bien plus économique, pour le Québec, d'adopter l'heure avancée double en été et simple en hiver, comme cela se fait en France, que de se mettre collectivement à l'ampoule fluo-compacte.

Pour l'entretien des emprises de lignes à haute tension, Hydro-Québec préconise toujours l'épandage de pesticides chimiques nuisibles à l'environnement et dangereux pour l'être humain.

Hydro-Québec investit beaucoup en relations publiques pour nous convaincre de ses bonnes intentions et de son comportement exemplaire. Quand Hydro-Québec commande une étude environnementale à une firme privée, elle prend soin de préciser en même temps les conclusions de l'étude. Evidemment, aucune firme privée ne serait assez bête pour rédiger un rapport dont les conclusions aillent à l'encontre de celles demandées par le client !

Conclusion

En conclusion, nous sommes plutôt défavorables au projet, sous sa forme actuelle et pour des raisons assez évidentes que nous résumerons néanmoins.

Considéré isolément, le projet n'est pas un désastre environnemental épouvantable, cependant nous avons le devoir de nous y opposer parce qu'il faut tirer un trait quelque part et mettre un frein au développement hydro-électrique échevelé et incontrôlé qui s'est emparé du Québec depuis quelques années. Il faut mettre un terme au délire d'Hydro-Québec.

De plus, la rentabilité du projet, dans sa forme actuelle, apparaît très marginale et fragile pour les promoteurs et la municipalité n'a pas de garanties très solides quant aux retombées positives appréhendées.

Nous sommes irrités qu'on nous impose toujours dans la précipitation des projets de production d'électricité qui puent l'improvisation et la magouille.

Il n'est pas non plus dans notre intérêt d'encourager ce projet sans savoir d'abord le prix qu'Hydro-Québec paierait le kilowatt-heure d'électricité, sachant qu'un prix trop élevé nous serait transféré tôt ou tard.

Nous croyons fermement que le patrimoine naturel et les ressources naturelles de la province sont la propriété collective de tous les Québécois et en l'occurrence, nous désapprouvons la situation actuelle qui conduit à concentrer l'essentiel des efforts d'information et de consultation dans la région géographique immédiate du projet considéré.

Demandes et recommandations

1. Préalablement à toute approbation, éclaircir tous les points obscurs touchant les ententes conclues par les promoteurs du projet, soit entre eux, soit avec des tiers. Eclaircir également tous les détails touchant le montage financier du projet. Rendre publiques toutes les informations.
2. Suspendre tout développement hydro-électrique sur la Côte-Nord tant que le litige avec les innus n'aura pas été définitivement résolu.

3. Suspendre tout développement hydro-électrique, au Québec, tant que la politique énergétique du Québec n'aura pas reçu l'approbation de tous les citoyens par le biais d'un processus réellement démocratique.
4. N'entreprendre aucun projet hydro-électrique, au Québec, sans qu'ils aient d'abord reçu clairement l'aval de la population du Québec par voie de référendum.
5. Exiger d'Hydro-Québec et du gouvernement qu'ils informent régulièrement et efficacement la population de toute la province au sujet de tout projet de production d'électricité par des instances publiques ou privées.
6. Exiger que le gouvernement du Québec et la Société d'Etat établissent et imposent un protocole de règles strictes à être suivies, dans le montage de son dossier, par tout promoteur privé d'un projet de production d'électricité, incluant aussi bien les projets hydrauliques que les projets éoliens,
7. Que le gouvernement soit tenu de respecter toute recommandation du BAPE à l'effet de refuser un projet de production d'électricité sous la forme où il a été présenté.
8. Que des audiences du BAPE touchant un projet quelconque soient tenues non seulement dans la région visée par le projet mais également à Québec et à Montréal, et ce, afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance du projet et de se prononcer à son sujet.
9. Que les audiences du BAPE touchant un projet quelconque se déroulent sur une plus longue période de temps, au moins 6 mois, afin de permettre aux intéressés de prendre connaissance de toutes les données et de présenter adéquatement leurs points de vue.
10. Le prix qu'Hydro-Québec s'engage à payer pour chaque kilowatt-heure d'électricité produite est une donnée qui doit absolument être déterminée et révélée au public pour tout projet de production électrique, dès le début du processus d'évaluation et d'analyse devant conduire à l'acceptation ou au rejet du dit projet.